Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

	biologique et a l'etiquetage des produits biologiques								
	I.1 Numéro du d	ocument			I.2 Type d'Ope	érateur			
	DE-ÖKO-007.276-	0054392.2024.001	투		☑ Opérateu	c			
			**	AT NO AT	Groupe d'	opérateurs			
			i i i			-P			
sə.									
<u> </u>				I BE SET VICTOR CO.C.					
Éléments obligatoires	I.3 Opérateur ou	Opérateur ou groupe d'opérateurs				I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle			
罰	Nom	SATIVA Biosaatgut	GmbH		Autorité		ökologischer Landl	bau mbH (DE-	
0	Adresse	Keltenweg 4 79798 Jestetten			Adresse	OKO-007) Rahnhofstrasse), 76137, Karlsruhe		
nts	Pays	Allemagne	Code ISO	DE	Pays	Allemagne	Code ISO	DE	
<u></u>					.,.				
én	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs								
Ē	• Importation								
e I	• Exportation								
Ţ									
• Exportation 1.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Cons								ı Conseil et	
	méthodes de production								
	• (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux								
		Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion							
	production monographs, state durant la periode de conversion								
	• (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine								
		_	riman						
	– producti	Méthode de production: – production de produits biologiques							
		e présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui							
	Le présent docu								
	convient) satisfa	sent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui nt) satisfait aux exigences dudit règlement.							
Ì	I.7 Date, lieu				I.8 Validité				
	Date	26 novembre	Nom et Pr	üfgesellschaft	Certificat val	able du 26/1 1	1/2024 au	31/01/2026	
	Dute	2024 12:16:03 +01	signature ök	üfgesellschaft ologischer ndbau mbH					
		(Europe/Luxem	Ld	IIIWAU MDII					
	Lieu	bourg) Karlsruhe (DE)		X . \vee					
	Licu	Mar 131 une (DL)							

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

II.1 Répertoire des produits							
Nom du produit Gemüsesaatgut vegetables potagères	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848						
Gemüsesaatgut	Bio	logique					
vegetables		logique					
potagères		logique					
		logique					
seeds of cereals		logique					
seeds of cereals Semences de céréales Gründüngung cover crops		logique					
Gründüngung	Bio	logique					
cover crops	Bio	logique					
	Bio	logique					
engrais verts Kräuter- und Blumensaatgut herbs and flowers aromatiques et florales Pflanzgut	Bio	logique					
herbs and flowers	Bio	logique					
aromatiques et florales	Bio	logique					
Pflanzgut	Bio	logique					
seed stocks		logique					
semences		logique					
Sprossensamen		logique					
sproud seed		logique					
Graines germées		logique					
3 Informations sur les terres							
I.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs							
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées							
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réa 2018/848	alisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlen	nent (UE)					
I.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, pa èglement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique I n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant							
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organism	me de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/8	48					
Nom de l'organisme d'accréditation Hyperlien vers le certificat d'accréditation	Deutsche Akkreditierungsstelle GmbH (DAkkS), 10117 Berlin https://pruefgesellschaft.bio/wp-content/uploads/2024/07/						
	Akkreditierung_Pruefgesellschaft.pdf						
II.9 Autres informations	4						
Kontrolldatum / Date of inspection: 12.11.2024	1						